MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉCISION

La ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le livre I^er^ du code rural et de la pêche maritime et notamment son article R. 141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Provence Alpes Côte d'Azur ;

Décide

Article 1er. – Madame **Annick MIÈVRE**, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence Alpes Côte d'Azur, est nommée commissaire du Gouvernement adjointe auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Provence Alpes Côte d'Azur.

Article 2. – Madame **Annick MIÈVRE** exerce sa mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2, R. 141-9 et suivants du livre I^er^ du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui lui sont données.

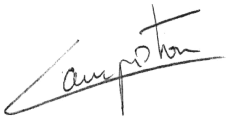
Article 3. – Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

La ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance
économique et environnementale des entreprises

Signé par Marie-Luce CAMPISTRON, Adjointe au sous-directeur de la SDPE, le 29/10/2026 à PARIS 07 SP



Signature numérique